

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ÉDITION PARTIELLE

Intensifier la lutte contre le travail des enfants

Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT
relative aux principes et droits fondamentaux au travail

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL
99^e session, 2010

Rapport I (B)

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL GENÈVE

ISBN 978-92-2-221873-8
ISSN 0251-3218

Première édition 2010

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Des catalogues et listes des nouvelles publications peuvent être obtenus gratuitement à la même adresse, ou par e-mail: pubvente@ilo.org ou par notre site Web: www.ilo.org/publns.

Mis en pages en Suisse
Imprimé par le Bureau international du Travail, Genève, Suisse

WEI





Préface

La présente édition du rapport global paraît à un moment charnière: au cours de la période 2008-09, le monde a dû faire face aux conséquences d'une crise financière et économique; demain il lui faudra relever un autre défi en soutenant la reprise et en instaurant des conditions favorables à l'emploi pour une croissance forte et équilibrée. Tel est le contexte dans lequel s'inscrira à l'avenir l'action à mener pour mettre fin au travail des enfants. La tâche est immense; notre engagement ne doit pas faiblir et doit se traduire par des actes.

Il y a quatre ans, dans la deuxième édition du rapport global sur le travail des enfants, j'insistais sur le fait que des progrès décisifs dans la lutte contre ce fléau étaient possibles. Ce rapport montrait que le nombre de travailleurs enfants tendait à diminuer. Le problème était mieux connu du grand public; l'indifférence et le déni n'étaient plus possibles. Les Etats Membres avaient manifesté leur adhésion à cette cause en ratifiant massivement la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et très rapidement la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, entrée en vigueur il y a dix ans. Les réformes législatives suivaient, de nouvelles solutions étaient appliquées. Les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les entreprises, les consommateurs et l'opinion publique étaient mobilisés.

Dans ces conditions, nous étions suffisamment optimistes pour envisager l'éradication des pires formes de travail des enfants à l'horizon 2016. Cela supposait que nous redoublions d'efforts et continuions de guider efficacement et à tous les niveaux le combat mondial contre le travail des enfants.

Des progrès non négligeables ont été réalisés dans le monde entier. Le présent rapport met en évidence des réalisations importantes à l'échelle nationale. Le tripartisme et le dialogue social se révèlent

être de précieux atouts pour promouvoir des stratégies durables de prévention et d'élimination du travail des enfants. Les partenaires sociaux mettent à profit les avantages comparatifs qui sont les leurs dans le monde du travail et participent activement à l'élaboration des politiques aux niveaux mondial et national.

Pourtant, c'est un tableau mitigé qui se dégage de cette troisième édition du rapport global et du récent bilan des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il y a quelques raisons de s'inquiéter. En ce qui concerne les aspects positifs, on ne peut que se féliciter de la diminution du nombre de filles qui travaillent et d'enfants astreints à des travaux dangereux. De plus, la convention n° 182 est en passe d'être universellement ratifiée. Ce sont de bons résultats.

Mais, dans l'ensemble, les progrès paraissent irréguliers: ni suffisamment rapides, ni suffisamment complets pour permettre d'atteindre les objectifs que nous avons fixés. Le présent rapport indique qu'à l'échelle mondiale le travail des enfants diminue moins rapidement depuis 2006. Il a augmenté chez les garçons et les jeunes de 15 à 17 ans. En Afrique subsaharienne, la situation est au point mort. Cela est d'autant plus décevant que, dans notre précédent rapport, l'Afrique était désignée comme une région appelant une attention particulière. Le fait est que, au bout du compte, 215 millions d'enfants sont toujours contraints de travailler dans le monde.

La persistance du travail des enfants fait partie des grands échecs du développement. A cela s'ajoute maintenant la crainte de voir la récession mondiale freiner davantage la progression vers l'objectif 2016, c'est-à-dire vers l'élimination des pires formes de travail des enfants, et rendre encore plus difficile la réalisation des OMD. La crise économique ne saurait servir de prétexte au renoncement et à l'inaction. Elle

est au contraire l'occasion d'appliquer des mesures qui aboutissent à des résultats pour les gens, pour la reprise et pour le développement durable.

Le Pacte mondial pour l'emploi adopté par la Conférence internationale du Travail en juin 2009 applique l'Agenda du travail décent à la crise. Il propose un ensemble cohérent de mesures éprouvées qui sont axées sur l'emploi et la protection sociale et qui sont les composantes indispensables d'une approche de la lutte contre la pauvreté par le travail. Ces mesures permettent de protéger les personnes vulnérables et de leur donner les moyens d'agir tout en soutenant la demande globale. Elle sont de nature à atténuer les conséquences de la crise sur les familles pauvres et à protéger leurs enfants ainsi qu'à préparer un avenir sans travail des enfants. Les initiatives conçues par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, notamment celles relatives à l'emploi et à la protection sociale auxquelles l'OIT est étroitement associée, constituent un autre moyen de suivre cette approche.

Pour retrouver l'espoir d'atteindre l'objectif 2016, nous devons renouveler et élargir notre action. La situation actuelle impose de relancer avec force la campagne contre le travail des enfants. Nous devons intensifier nos efforts et passer à la vitesse supérieure. Le rôle de premier plan assumé par l'OIT pour entretenir la dynamique de la lutte contre le travail des enfants est d'autant plus essentiel aujourd'hui.

Les consignes pour l'avenir sont claires. Des actions complémentaires sont nécessaires pour consolider et élargir l'accès à l'éducation de base pour tous, instaurer un socle universel de protection sociale, et promouvoir des possibilités d'emploi productif pour les parents afin que les familles puissent progressivement sortir de la pauvreté et que les enfants ne soient plus contraints de travailler. Cette approche intégrée est essentielle pour obtenir des résultats fructueux et durables. Il faut aussi concentrer davantage les efforts sur l'agriculture, car c'est dans ce secteur que le travail des enfants est le plus répandu. Une attention particulière doit être accordée à l'Afrique.

Le dialogue social est un indispensable instrument de progrès. Compte tenu de sa nature tripartite, l'OIT doit, en déployant des efforts de sensibilisation accrus, compter parmi les grands acteurs et les fervents défenseurs du mouvement contre le travail des enfants. Elle devra à cette fin renforcer et élargir les alliances en exploitant les possibilités qu'offrent les nouveaux moyens de communication.

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, l'Organisation internationale du Travail s'acquitte de la mission qui est la sienne en veillant à ce que le travail des enfants fasse partie des grandes

préoccupations mondiales. Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) est présent sur le terrain depuis 1992; pendant la période biennale 2008-09, il était opérationnel dans plus de 90 pays. Dans le droit fil de l'Agenda du travail décent et de l'approche intégrée qui y est préconisée, l'IPEC aide nos mandants à intégrer le problème du travail des enfants dans leurs principaux domaines d'action et à promouvoir une législation et des pratiques qui le combattent en commençant par ses pires formes. Nous œuvrons de plus en plus dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent. La participation de l'OIT à la réforme du système des Nations Unies lui offre de nouvelles possibilités de faire progresser la concrétisation du travail décent et par là même l'abolition du travail des enfants.

L'IPEC aura bientôt vingt ans. Le présent rapport plaide pour une réorientation des priorités en faveur du développement des connaissances, d'une analyse empirique des politiques et de la diffusion du savoir. En effet, le prestige et la richesse de l'apport de l'OIT dépendront pour une très large part de la qualité de sa réflexion et aussi du savoir qu'elle produira. De plus, de nombreux pays ont encore besoin d'une aide pour amplifier leurs programmes de sorte qu'ils aient l'impact voulu. La solidarité internationale, et notamment la mobilisation de ressources, resteront indispensables pour soutenir cette réorientation.

L'époque que nous vivons met nos valeurs et nos engagements à l'épreuve. Les progrès sont fragiles. Les pays eux aussi sont fragiles face aux conflits endémiques et aux catastrophes naturelles. Nous devons retrouver la lucidité, la motivation et le courage nécessaires pour entreprendre les changements qui transformeront l'existence des enfants et de leurs familles. Nous n'y parviendrons pas en suivant la voie tracée par l'habitude et ni en prenant des initiatives fragmentaires et ponctuelles.

Dans les années quatre-vingt-dix, lorsque l'on a véritablement pris conscience du problème que posait le travail des enfants, pays et communautés ont adhéré sans réserve à cette cause. C'est ce sentiment de l'urgence qu'il nous faut réveiller aujourd'hui. Le moment est venu de raviver notre combat et de définir une feuille de route qui nous permette de maintenir le cap vers les objectifs que nous nous sommes fixés.

La Conférence mondiale sur le travail des enfants qui se tiendra à La Haye en mai 2010 donnera un nouvel élan à notre action. Organisée sous les auspices du gouvernement des Pays-Bas avec l'appui de l'OIT, elle fait suite aux conférences qui se sont tenues à Amsterdam et à Oslo en 1997 et qui

ont marqué une étape décisive dans l'obtention d'un consensus mondial sur les mesures à prendre contre le travail des enfants.

Ces dernières années, la coopération Sud-Sud a commencé à jouer un rôle moteur dans la recherche de solutions à des problèmes mondiaux comme le travail des enfants. Le Brésil a pris la tête de ce mouvement. De telles initiatives doivent être encouragées, dans l'esprit de l'article 8 de la convention n° 182, en vertu duquel les Etats Membres sont tenus de s'entraider pour mettre un terme aux pires formes de travail des enfants.

Nous ne pouvons nous dégager de notre responsabilité envers tous ces enfants qui sont obligés de travailler pour survivre. Nous devons réaffirmer notre conviction qu'un monde sans travail des enfants est possible, qu'il est à notre portée. Le monde ne peut se désintéresser de cette cause alors que 215 millions d'enfants sont actuellement privés d'enfance, sans le moindre espoir d'un avenir meilleur. Si la volonté existe, les moyens sont là pour faire mieux et aller plus loin.

Juan Somavia
Directeur général du BIT





Résumé

En 2006, l'Organisation internationale du Travail a fixé un objectif porteur d'avenir en décidant que les pires formes de travail des enfants devront avoir disparu en 2016. L'échéance approchant, la Campagne mondiale de lutte contre le travail des enfants entre dans une phase décisive. Des progrès sont accomplis, cela est indéniable, mais la réponse mondiale est d'une tiédeur déconcertante. Au train où vont les choses, la réalisation de l'objectif 2016 n'est pas assurée. Il faut prévenir l'essoufflement du mouvement mondial contre le travail des enfants, il ne faut pas laisser la lassitude s'installer.

L'ambitieux programme approuvé par le Conseil d'administration du BIT en 2006 exige la mobilisation de la volonté politique nécessaire pour faire de la cause des enfants une priorité dans les budgets nationaux et les activités de développement. Rien ne saurait excuser le reniement des engagements pris pour cause de réorientation des priorités pendant la crise mondiale de l'économie et de l'emploi. Un monde sans travail des enfants est possible. Beaucoup de pays sont sur la bonne voie, obtiennent de bons résultats. Néanmoins, pour que le travail des enfants disparaisse véritablement de la planète, le sentiment de l'urgence doit être ravivé.

Comment honorer les engagements pris en 2006 dans le cadre d'un plan d'action mondial? Tel est le thème de ce troisième rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Ce plan d'action comporte des objectifs échelonnés dans le temps. En l'adoptant, les mandants de l'OIT ont contracté des obligations et pris des engagements. Certes, il serait illusoire de s'attendre à un grand changement au bout de quatre ans seulement, mais c'est un laps de temps suffisamment long pour dresser un bilan des progrès réalisés et les évaluer. Nous devons savoir si le monde est en position d'atteindre

l'objectif de l'élimination des pires formes de travail des enfants en 2016.

Comme ses deux prédécesseurs, le présent rapport global est divisé en quatre parties. La première offre un aperçu dynamique de la situation à l'échelle mondiale en actualisant les tendances mondiales décrites dans le rapport global de 2006 et en faisant le point sur la ratification des normes de l'OIT. La deuxième partie examine l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action mondial, et la troisième recense les principales difficultés et insuffisances qui subsistent en proposant des moyens d'y remédier. Enfin, la quatrième partie définit un programme destiné à accélérer la réalisation de l'objectif 2016.

Les chiffres présentés dans la première partie ont été établis sur la base des nouvelles normes définies dans la Résolution concernant les statistiques sur le travail des enfants, adoptée en 2008 par la 18^e Conférence internationale des statisticiens du travail. De plus, les données provenant de plus de 60 enquêtes nationales conduites entre 2004 et 2008 ont été utilisées.

Un tableau en demi-teintes se dégage de ces nouvelles estimations mondiales. Le travail des enfants continue de diminuer, mais lentement puisque 215 millions d'enfants en sont encore victimes. Le nombre d'enfants astreints à des travaux dangereux, souvent utilisé comme un indicateur de la persistance des pires formes de travail des enfants, a lui aussi diminué. Le scénario décrit il y a quatre ans est resté le même: plus le travail est dangereux et plus les enfants concernés sont vulnérables, plus la diminution est rapide. Malgré tout, le nombre d'enfants qui effectuent encore des travaux dangereux est énorme: 115 millions.

Le travail des enfants continue de régresser dans les régions Asie-Pacifique et Amérique latine-Caraïbes mais il a augmenté en Afrique subsaharienne aussi

bien en valeur relative qu'en chiffres absolus. C'est aussi dans cette dernière région, où il touche un enfant sur quatre, qu'il est le plus répandu.

Les tendances mondiales du travail des enfants sont ventilées par âge et par sexe. Le travail des garçons a augmenté mais celui des filles a considérablement diminué. Cette diminution salubre explique en très grande partie le recul global du travail des enfants. En revanche, le travail des 15 à 17 ans a augmenté de 20 pour cent, passant de 52 à 62 millions. L'agriculture est toujours le secteur dans lequel le plus grand nombre d'enfants travaillent, en général comme main-d'œuvre familiale non rémunérée.

La ratification des normes de l'OIT a beaucoup progressé dans de nombreuses régions du monde et s'est accompagnée de mesures d'application concrètes. En dix ans, la quasi-totalité des pays ont ratifié la convention n° 182, ce qui, parallèlement, a accéléré la ratification de la convention n° 138. Ces résultats à l'échelle mondiale, aussi spectaculaires soient-ils, masquent d'importantes disparités d'ordre qualitatif, plusieurs pays n'ayant pas encore ratifié les normes de l'OIT sur le travail des enfants et en particulier la convention n° 138. Une proportion non négligeable d'enfants ne sont toujours pas protégés par ces conventions fondamentales.

Les rapports globaux sont l'occasion de réfléchir aux progrès réalisés au cours des quatre années précédentes. La deuxième partie de celui de cette année porte sur la mise en œuvre du plan d'action mondial de 2006. Ce plan d'action d'une durée de dix ans est consacré à l'action que le BIT doit mener à l'échelle mondiale pour aider à la réalisation de l'objectif 2016. Il comporte trois volets qui consistent respectivement à : appuyer les efforts nationaux, élargir et renforcer le mouvement mondial et mieux intégrer le problème du travail des enfants dans les priorités de l'OIT.

Le travail des enfants n'est pas une fatalité. En effet, les gouvernements doivent faire des choix politiques et des choix budgétaires. La volonté politique est par conséquent le nerf de la lutte contre le travail des enfants. On trouvera dans le présent rapport plusieurs exemples de pays que la coopération technique du BIT, et en particulier le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), a aidés à manifester cette volonté en intégrant la problématique du travail des enfants dans leurs grandes orientations et à tous les niveaux stratégiques. Pour ce faire, le BIT s'est appuyé sur la méthode du programme assorti de délais (PAD), qui découle de la convention n° 182, et mis de nombreux instruments de connaissance à la disposition des pays, y compris dans le cadre d'activités de formation. Le résultat le plus encourageant est le nombre d'initiatives

mobilisatrices qui ont vu le jour. Il mérite d'autant plus d'être souligné que, il y a quatre ans, redynamiser le mouvement mondial apparaissait comme la tâche prioritaire et la plus difficile. On notera également d'importantes activités de sensibilisation et autres initiatives visant à renforcer les partenariats contre les pires formes de travail des enfants, souligner la responsabilité sociale des entreprises, soutenir le mouvement Education pour tous (EPT) et améliorer la collecte de données et la recherche. De plus, la grande Conférence internationale sur le travail des enfants, dont l'organisation était préconisée dans le deuxième rapport global, aura lieu en 2010 à La Haye. La lutte contre le travail des enfants reste un élément central de l'Agenda du travail décent et constitue désormais l'un des objectifs prioritaires de très nombreux programmes par pays de promotion du travail décent. L'approche par le cycle de vie a été utilisée pour mieux coordonner entre elles les questions du travail des enfants et de l'emploi des jeunes. Parallèlement, des outils pratiques et théoriques ont été mis au point pour explorer la dimension hommes-femmes dans l'action du BIT au moyen, par exemple, du thème choisi pour la Journée mondiale de 2009.

La réussite la plus importante de ces dernières années est sans doute l'obtention de l'adhésion mondiale au principe de l'éducation pour tous. L'objectif du Millénaire pour le développement consistant à assurer l'éducation primaire pour tous en 2015 a évolué; en effet, on considère de plus en plus qu'il faudrait assurer au moins l'éducation *de base* pour tous, c'est-à-dire l'enseignement primaire plus deux ou trois années d'enseignement secondaire. Il y a à cela deux raisons essentielles. Premièrement, il s'agit d'assurer que les jeunes entrent dans la vie active équipés des connaissances de base nécessaires pour avoir des conditions de vie au travail satisfaisantes et, deuxièmement, lorsque l'âge de fin de scolarité obligatoire est inférieur à l'âge minimum d'accès à l'emploi, le travail des enfants est inévitable.

L'éducation n'est pas la seule solution mais, si elle est gratuite, à plein temps, obligatoire et de qualité, elle pèse énormément dans la balance. L'OIT a apporté une contribution essentielle au débat mondial en diffusant un message sans ambiguïté: *on n'éliminera pas le travail des enfants sans l'éducation universelle et, inversement, on ne garantira pas que chaque enfant soit scolarisé sans mettre fin au travail des enfants, et à ses pires formes en particulier.*

Selon le rapport de 2006, la fin de l'année 2008 devait être une étape intermédiaire dans la mise en place par les Etats Membres de mesures échelonnées dans le temps pour atteindre l'objectif 2016. Or si,

dans l'ensemble, l'Amérique latine a bien franchi cette étape, l'Afrique et certaines régions de l'Asie se sont montrées moins empressées. On peut donc affirmer que, dans la plupart des cas, l'objectif 2008 n'a pour ainsi dire pas été atteint. De même, l'accent n'a pas toujours été mis sur l'Afrique comme il était prévu. Certes, des efforts ont été faits pour concevoir une stratégie spécialement destinée à aider les pays à se doter d'un plan d'action national, mais la majorité des pays n'ont pas encore mené le processus à son terme. L'Afrique a toujours besoin de l'aide internationale, et la création, à l'échelle du continent, d'un mouvement qui œuvre en faveur de l'élimination du travail des enfants revêt une importance capitale.

La troisième partie du rapport passe en revue de manière plus systématique les problèmes qui restent à résoudre. Pour ce qui est des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et en particulier l'universalisation de l'éducation primaire, les signes ne sont guère encourageants. Pour le moment, le monde n'est pas en voie de réaliser les OMD en 2016, date fixée par l'OIT pour l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le rapport plaide en faveur de politiques générales qui soient davantage axées sur l'élimination du travail des enfants. Un long chemin reste à parcourir avant que soit instauré le climat politique et institutionnel nécessaire pour que les plus hautes instances décisionnelles et ceux qui établissent les budgets nationaux accordent une place prioritaire à la lutte contre le travail des enfants.

Pour que nous soyons au rendez-vous en 2016, il faut une plus forte adhésion et une plus grande ambition à l'échelon national et il faut pour cela le soutien des organisations d'employeurs et de travailleurs. Il faut aussi revitaliser le mouvement mondial pour créer un climat politique favorable à l'intensification des efforts à l'échelon national. Les partenaires sociaux continuent à apporter une contribution de poids à la campagne mondiale de lutte contre le travail des enfants, soit expressément, soit en étant simplement de bons employeurs et de bons syndicats. Les fédérations syndicales mondiales ont agi contre le travail des enfants en s'adressant à des secteurs comme ceux de l'enseignement, de l'agriculture, du bâtiment, des mines et de la confection. L'action des partenaires sociaux est très efficace lorsque ceux-ci mettent leurs considérables avantages comparatifs au service du travail décent pour les adultes, c'est-à-dire d'un niveau de vie décent et de revenus sûrs pour les travailleurs et leurs familles. Une plus grande participation des partenaires sociaux à l'élaboration de plans d'action nationaux, à des initiatives en matière

de responsabilité sociale des entreprises et à des activités organisées aux niveaux du secteur, du lieu de travail et de la collectivité donnerait force et énergie au mouvement mondial. De même, un travail de sensibilisation mieux ciblé et plus ambitieux revitaliserait ce mouvement.

En outre, les programmes sont lacunaires. Pour réaliser l'objectif 2016 et atteindre le but ultime, c'est-à-dire abolir définitivement le travail des enfants, il faut faire une percée dans le secteur agricole, car c'est là que se trouvent la plupart des travailleurs enfants. On passe souvent à côté des pires formes de travail des enfants car il est très difficile d'atteindre les enfants par les moyens classiques. Un début d'amélioration semble néanmoins se dessiner dans l'économie informelle, notamment grâce au récent succès des campagnes de recrutement des organisations de travailleurs ruraux.

On le voit, les problèmes sont nombreux, mais les moyens d'action ne manquent pas. Le processus de réforme des Nations Unies annonce l'instauration d'une démarche cohérente de la communauté internationale dans les pays. L'intensification de la coopération Sud-Sud pourrait offrir la possibilité de collaborer avec de nouveaux et puissants champions mondiaux de la lutte contre le travail des enfants, surtout pour soutenir une stratégie axée sur l'Afrique. Toutefois, c'est en Asie du Sud, où les enfants qui travaillent sont le plus nombreux, que la bataille sera décisive. Bien souvent, c'est la pauvreté de la politique menée plutôt que la pauvreté elle-même qui laisse les enfants à la porte de l'école et les pousse vers le travail.

La quatrième partie ne propose pas un nouveau plan d'action détaillé car celui de 2006 reste valable; elle tente de préciser les éléments essentiels de l'action à venir compte tenu de l'impact probable de la récente crise économique et financière, qui pourrait constituer un obstacle, voire provoquer une régression. Les auteurs du rapport considèrent que la crise mondiale offre malgré tout de nombreuses possibilités de redoubler d'efforts et d'imaginer des solutions novatrices, sous la forme de nouveaux instruments financiers en particulier.

Enfin, le rapport présente une série de mesures importantes pour accélérer la réalisation de l'objectif 2016. Dans sa conclusion, il décrit ce que doit faire l'OIT pour donner l'impulsion intellectuelle, pour soutenir le mouvement mondial, pour renforcer les partenaires sociaux ainsi que pour fixer des priorités régionales et les mettre en œuvre.

Le message est simple: si nous voulons réaliser notre objectif immédiat, c'est-à-dire éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016, il faut que

les mandants de l'OIT et les organisations internationales mettent en place une politique plus dynamique et agissent plus énergiquement. Nous avons besoin d'un véritable dialogue social et nous avons besoin qu'à l'échelon national les partenaires sociaux adhèrent à une politique cohérente appuyée par une aide et une coopération internationales accrues et coordonnées, qui conduise au travail décent et à l'éducation pour tous. Les interventions sur projets servent à mettre en évidence les bonnes pratiques, à améliorer les capacités dans les Etats Membres et à secourir des milliers d'enfants. Mais le moment est venu pour tous les mandants de tenir les promesses qu'ils ont faites aux 215 millions d'enfants qui travaillent dans le monde.





Partie I

Un tableau dynamique de la situation dans le monde

Nouvelles estimations sur la nature et l'étendue du travail des enfants au niveau mondial

Progrès réalisés concernant les statistiques sur le travail des enfants

16. Au cours des dix dernières années, l'OIT est devenue la plus importante source mondiale d'informations statistiques relatives au travail des enfants. Grâce au Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC), mis en place en 1998, l'Organisation a financé plus de 300 enquêtes sur la question, dont 66 de portée nationale. C'est cette capacité technique et financière qui a permis au BIT de publier des estimations mondiales et régionales sur le travail des enfants pour les années de référence 2000 et 2004 et de compléter les estimations pour 2008 présentées ci-après. Cette capacité technique lui a aussi été très utile pour tisser des liens plus étroits avec des partenaires clés, par le biais notamment du programme de recherche interorganisations «Comprendre le travail des enfants» lancé en 2000 en collaboration avec la Banque mondiale et l'UNICEF. Davantage de pays disposent ainsi d'informations sur la nature et l'étendue du travail des enfants, qui constituent la base des travaux de planification et des mesures d'intervention. Par ailleurs, les capacités nationales en matière de collecte et d'analyse des données ont été renforcées de manière significative.

17. L'un des principaux objectifs des rapports globaux du BIT est de brosser un tableau dynamique de la situation à l'échelle mondiale. Le rapport global de 2006 présentait pour la première fois des informations sur l'évolution du travail des enfants. Selon les estimations de ce rapport, le travail des enfants marquait un recul, d'autant plus marqué que le travail

est dangereux et que les enfants sont vulnérables. De plus, les données fournies sur les formes et la fréquence du travail des enfants étaient ventilées par sexe.

18. Les nouvelles estimations qui figurent dans le présent rapport sont fondées sur:

- la résolution concernant les statistiques sur le travail des enfants adoptée par la dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail qui a eu lieu en 2008; cette résolution fixe les normes statistiques à utiliser pour la mesure du travail des enfants;
- des données plus nombreuses et plus riches provenant des enquêtes nationales auprès des ménages menées entre 2004 et 2008;
- une approche intégrée de l'estimation de la grande catégorie des «enfants occupés économiquement» et de la sous-catégorie des «enfants astreints au travail»;
- une méthode d'extrapolation et d'estimation améliorée pleinement compatible avec les exercices précédents.

Principales conclusions

19. D'après notre estimation de l'évolution du travail des enfants pour la période 2004-2008:

- Au niveau mondial, le travail des enfants a continué à régresser, mais dans une moindre mesure qu'auparavant. Deux cent quinze millions d'enfants restent astreints au travail.
- Le nombre d'enfants effectuant des travaux dangereux, souvent utilisé comme indicateur indirect de mesure des pires formes de travail des enfants, est en baisse, notamment chez ceux de moins de 15 ans. Le rythme global de la baisse s'est toutefois ralenti. Cent quinze millions d'enfants continuent d'effectuer des travaux dangereux.

Encadré 1.1
Nouvelle résolution de la CIST et définitions statistiques du travail des enfants

- La Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) est chargée de fixer des normes internationales dans le domaine des statistiques du travail. La dix-huitième Conférence, qui s'est tenue à Genève en novembre-décembre 2008, a été une réunion cruciale dans la mesure où les participants ont examiné et fixé des orientations pour la mesure statistique du travail des enfants. Dans la *résolution concernant les statistiques sur le travail des enfants* adoptée à cette occasion sont énoncées les définitions qui seront utilisées pour l'ensemble des travaux statistiques ultérieurs et sur lesquelles reposent les estimations figurant dans le présent rapport. Ces normes internationales comportent notamment une large définition statistique du travail des enfants, englobant les enfants de 5 à 17 ans qui, au cours de la période de référence, ont exécuté toute activité relevant du domaine de la production générale du Système de comptabilité nationale (SCN). Il s'agit des *enfants dans les activités productives*.
- Cette large définition comprend les *enfants occupés économiquement* et les *enfants fournissant des services dangereux non rémunérés aux ménages*, c'est-à-dire des services exécutés: a) de longues heures durant; b) dans un environnement malsain impliquant des équipements dangereux ou de lourdes charges; c) dans des endroits dangereux, etc.
- En raison du manque de données et afin d'assurer la comparabilité avec les précédentes estimations mondiales du BIT, la principale procédure d'estimation était fondée sur le concept des *enfants occupés économiquement* conformément au domaine de la production du SCN.
- Par conséquent, dans les nouvelles estimations, on distingue trois grandes catégories d'enfants qui travaillent: les enfants occupés économiquement, les enfants astreints au travail et les enfants exécutant des travaux dangereux. Sur la base de la résolution susmentionnée, ces catégories sont statistiquement définies comme suit.
- Les *enfants occupés économiquement* sont ceux qui s'engagent dans toute activité dans le domaine de la production du SCN, ne serait-ce qu'une heure au cours de la période de référence. Il s'agit d'activités économiques auxquelles se livrent les enfants et qui couvrent l'ensemble de la production marchande et certains types de production non marchande (principalement la production de biens et de services pour compte propre). Ce concept comprend des formes de travail relevant des secteurs tant formel qu'informel; des tâches effectuées dans le cadre familial et à l'extérieur; le travail exécuté pour un salaire ou un avantage (en espèces ou en nature, à temps partiel ou à plein temps); ou le travail domestique (rémunéré ou non) effectué pour un employeur en dehors du foyer de l'enfant.
- Les *enfants astreints au travail* au sens du domaine de la production du SCN constituent un sous-ensemble de la catégorie des enfants occupés économiquement qui regroupe les enfants astreints au travail sous ses pires formes et ceux qui accomplissent un travail sans avoir atteint l'âge minimum spécifié pour ce travail, à l'exclusion de ceux effectuant un travail léger autorisé, le cas échéant. Plus étroit que la catégorie des «enfants occupés économiquement», ce sous-ensemble exclut tous les enfants qui ne sont employés que quelques heures par semaine à des travaux légers autorisés et ceux ayant dépassé l'âge minimum dont le travail n'est pas répertorié comme étant «dangereux» ou parmi les autres pires formes de travail des enfants.
- Les travaux dangereux effectués par les enfants s'entendent de toute activité ou occupation qui, de par sa nature ou son type, se traduit directement ou indirectement par des effets dommageables pour la sécurité, la santé et le développement moral de l'enfant. En général, on entend par conditions de travail dangereuses le travail de nuit et de longue durée, l'exposition à des sévices physiques, psychologiques ou sexuels, les travaux qui s'effectuent sous terre, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses ou dans des espaces confinés, les travaux qui s'effectuent avec des machines, du matériel ou des outils dangereux ou qui impliquent de manipuler ou porter de lourdes charges, et les travaux qui s'effectuent dans un milieu malsain pouvant, par exemple, exposer les enfants à des substances, des agents ou des procédés dangereux, ou à des conditions de température, de bruit ou de vibrations préjudiciables à leur santé. Les travaux dangereux effectués par des enfants sont souvent considérés comme un indicateur indirect des pires formes de travail des enfants, et ce pour deux raisons. Premièrement, il demeure difficile de trouver des données nationales fiables sur les pires formes autres que les travaux dangereux, par exemple le travail forcé, la servitude pour dettes ou le travail à des fins d'exploitation sexuelle. Deuxièmement, les enfants effectuant des travaux dangereux constituent l'écrasante majorité de ceux qui sont soumis aux pires formes de travail des enfants (au moins 90 pour cent).

- Le travail des enfants recule dans la région Asie-Pacifique et la région Amérique latine et Caraïbes, mais il augmente en Afrique subsaharienne.
- La baisse est sensible chez les filles. Pour les garçons et les enfants plus âgés (de 15 à 17 ans), la tendance est cependant légèrement à la hausse.
- La plupart des enfants astreints au travail continuent d'être employés dans l'agriculture. Un sur cinq seulement est rémunéré. L'immense majorité sont des travailleurs familiaux non rémunérés.

Evolution du travail des enfants: vue d'ensemble

20. Les estimations et tendances établies par le BIT sur le travail des enfants sont ventilées par âge, sexe, région, situation dans la profession et branche d'activité (voir les tableaux et graphiques ci-après).

21. Le tableau 1.1 met en regard le nombre total d'enfants âgés de 5 à 17 ans et les trois principales catégories d'enfants astreints au travail. Pour résumer:

- *Nombre total d'enfants* (de 5 à 17 ans): 1,586 milliard, soit 20 millions de plus qu'en 2004 et une augmentation de 1,3 pour cent pour cette tranche d'âge.

- *Enfants occupés économiquement*: 306 millions.

Il s'agit des enfants, âgés de 5 à 17 ans, qui effectuent un travail quelconque. Certains de ces travaux sont autorisés par les conventions de l'OIT et la législation nationale (voir définitions statistiques dans l'encadré 1.1). Bien que l'on recense des cas de travail des enfants chez les moins de 5 ans, c'est essentiellement la tranche d'âge des 5-17 ans qui est concernée. Par rapport aux 323 millions d'enfants qui étaient occupés économiquement en 2004, le nombre de 306 millions représente une baisse de 17 millions, soit 5,3 pour cent.

- *Enfants astreints au travail*: 215 millions.

Ces enfants, qui représentent près de 70 pour cent de l'ensemble des «enfants occupés économiquement», sont classés dans cette catégorie soit parce qu'ils n'ont pas l'âge minimum requis pour travailler, soit parce que, ayant atteint cet âge, ils effectuent un travail mettant en danger leur santé, leur sécurité ou leur moralité, soit parce qu'ils sont soumis à un travail forcé. Le nombre d'enfants astreints au travail a continué de diminuer (3 pour cent) entre 2004 et 2008. Leur proportion est passée de 14,2 à 13,6 pour cent.

- *Enfants effectuant des travaux dangereux*: 115 millions

Un peu plus de la moitié des enfants astreints au travail effectuent des tâches dangereuses. Le

nombre d'enfants relevant de cette catégorie a baissé de 10 pour cent.

22. Sur l'ensemble de la population enfantine, le sous-groupe des jeunes enfants (5 à 14 ans) a suivi une évolution quelque peu différente et plus encourageante (tableau 1.1). Dans cette tranche d'âge, on estime que 176 millions d'enfants sont occupés économiquement, 153 millions sont astreints à un travail et 53 millions (c'est-à-dire environ un tiers) effectuent des travaux dangereux.

23. On trouve dans la figure 1.1 une représentation graphique de l'évolution du travail des enfants mettant en évidence les différences entre la tranche d'âge des 5-14 ans et celle des 15-17 ans. Deux tendances se dégagent.

24. Premièrement, dans la tranche d'âge des 5-14 ans, le nombre d'enfants a baissé dans toutes les catégories au cours des quatre dernières années – tant en valeur absolue qu'en valeur relative (tableau 1.1 et figure 1.1). La baisse est de 10 pour cent pour les enfants astreints au travail dans cette tranche d'âge et de 31 pour cent pour les enfants effectuant des travaux dangereux. Cette tendance à la baisse cadre avec les estimations précédentes et confirme que le travail des enfants diminue plus vite dans ses pires formes et parmi les groupes les plus vulnérables.

25. Deuxièmement, l'évolution encourageante constatée chez les jeunes enfants s'est inversée dans la tranche d'âge des 15-17 ans, au sein de laquelle le nombre d'enfants astreints au travail est passé de 52 à 62 millions entre 2004 et 2008 (tableau 1.1), soit une hausse de 20 pour cent (figure 1.1).

Travail des enfants par tranche d'âge

26. Les données font apparaître que la proportion d'enfants astreints au travail ou effectuant des travaux dangereux augmente avec l'âge (tableau 1.2). On relève une certaine similarité entre les deux groupes, à cela près que, dans le cas des enfants astreints au travail, il y a peu d'écart entre les deux groupes d'enfants les plus âgés (12-14 ans et 15-17 ans): 17 pour cent des enfants de 12 ans et plus sont astreints à un travail, contre 11 pour cent pour les enfants de moins de 12 ans.

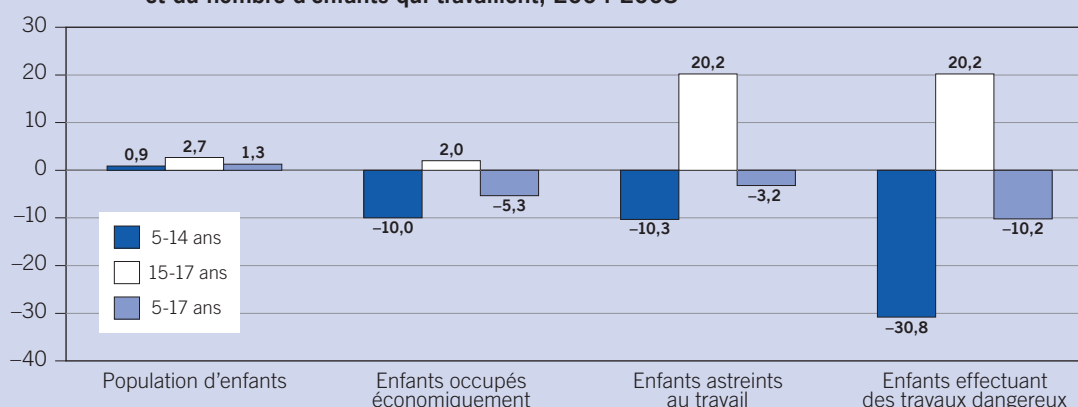
Le travail des enfants, par sexe

27. La baisse du nombre d'enfants astreints au travail concerne essentiellement les filles (tableau 1.3). Elles étaient 15 pour cent de moins (soit 15 millions) en 2008. Le nombre de filles effectuant des travaux

Tableau 1.1. Estimations mondiales du nombre d'enfants occupés économiquement, de ceux qui sont astreints au travail et de ceux effectuant des travaux dangereux – 2000, 2004 et 2008

Tranche d'âge	Population d'enfants			Enfants occupés économiquement			Enfants astreints au travail			Enfants effectuant des travaux dangereux		
	2000	2004	2008	2000	2004*	2008	2000	2004*	2008	2000	2004*	2008
5-17												
Nombre (en milliers)	1 531 400	1 566 300	1 586 288	351 900	322 729	305 669	245 500	222 294	215 269	170 500	128 381	115 314
Proportion (en pourcentage de la tranche d'âge)	100,0	100,0	100,0	23,0	20,6	19,3	16,0	14,2	13,6	11,1	8,2	7,3
Variation en pourcentage (2000-2004)	–	2,3	–	–	–8,3	–	–	–9,5	–	–	–24,7	–
Variation en pourcentage (2004-2008)	–	–	1,3	–	–	–5,3	–	–	–3,2	–	–	–10,2
5-14												
Nombre (en milliers)	1 199 400	1 206 500	1 216 854	211 000	196 047	176 452	186 300	170 383	152 850	111 300	76 470	52 895
Proportion (en pourcentage de la tranche d'âge)	100,0	100,0	100,0	17,6	16,2	14,5	15,5	14,1	12,6	9,3	6,3	4,3
Variation en pourcentage (2000-2004)	–	0,6	–	–	–7,1	–	–	–8,5	–	–	–31,3	–
Variation en pourcentage (2004-2008)	–	–	0,9	–	–	–10,0	–	–	–10,3	–	–	–30,8
15-17												
Nombre (en milliers)	332 000	359 800	369 433	140 900	126 682	129 217	59 200	51 911	62 419	59 200	51 911	62 419
Proportion (en pourcentage de la tranche d'âge)	100,0	100,0	100,0	42,4	35,2	35,0	17,8	14,4	16,9	17,8	14,4	16,9
Variation en pourcentage (2000-2004)	–	8,4	–	–	–10,1	–	–	–12,3	–	–	–12,3	–
Variation en pourcentage (2004-2008)	–	–	2,7	–	–	2,0	–	–	20,2	–	–	20,2

* Les données pour l'année de référence 2004 relatives à l'Amérique latine et aux Caraïbes ont été rétrospectivement corrigées pour tenir compte de nouvelles données faisant apparaître qu'il y avait eu, en 2006, surestimation de la baisse du nombre d'enfants occupés économiquement. Cette révision des estimations 2004 du nombre d'enfants occupés économiquement en Amérique latine et aux Caraïbes modifie légèrement l'estimation mondiale correspondante ainsi que les estimations mondiales de variables connexes. Toutes les estimations pour 2004 ont donc été rétrospectivement corrigées. De plus amples précisions méthodologiques sont fournies dans une publication technique séparée.

Figure 1.1. Variations en pourcentage de la population d'enfants et du nombre d'enfants qui travaillent, 2004-2008**Tableau 1.2. Estimations mondiales concernant les enfants occupés économiquement, ceux qui sont astreints au travail et ceux effectuant des travaux dangereux, 2008**

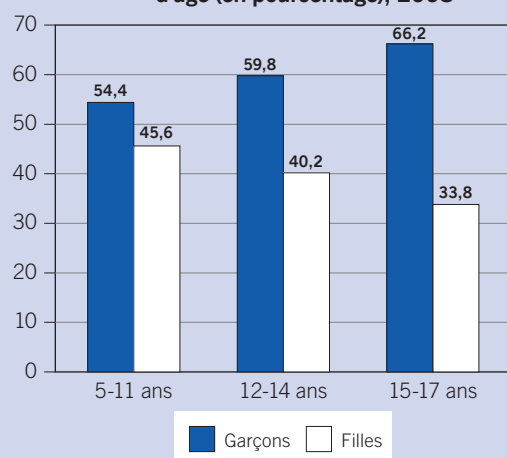
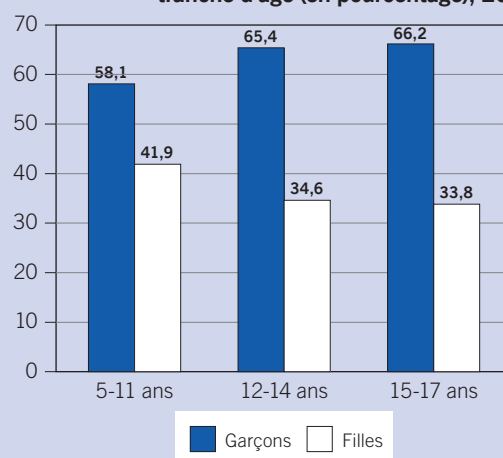
	Nombre total d'enfants (en milliers)	Enfants occupés économiquement (en milliers) %	Enfants astreints au travail (en milliers) %	Enfants effectuant des travaux dangereux (en milliers) %
Monde	1 586 288	305 669 19,3	215 269 13,6	115 314 7,3
Garçons	819 891	175 177 21,4	127 761 15,6	74 019 9,0
Filles	766 397	129 892 16,9	87 508 11,4	41 296 5,4
5-11 ans	852 488	91 024 10,7	91 024 10,7	25 949 3,0
12-14 ans	364 366	85 428 23,4	61 826 17,0	26 946 7,4
(5-14 ans)	1 216 854	176 452 14,5	152 850 12,6	52 895 4,3
15-17 ans	369 433	129 217 35,0	62 419 16,9	62 419 16,9

Tableau 1.3. Tendances mondiales concernant les enfants occupés économiquement, ceux qui sont astreints au travail et ceux effectuant des travaux dangereux, par sexe, 2004-2008 (5-17 ans)

		Population d'enfants		Enfants occupés économiquement		Enfants astreints au travail		Enfants effectuant des travaux dangereux	
		2004	2008	2004	2008	2004	2008	2004	2008
Monde	Nombre (en milliers)	1 566 300	1 586 288	322 729	305 669	222 294	215 269	128 381	115 314
	Proportion (en pourcentage de la tranche d'âge)	100,0	100,0	20,6	19,3	14,2	13,6	8,2	7,3
	Variation en pourcentage (2004-2008)	–	1,3	–	–5,3	–	–3,2	–	–10,2
Garçons	Nombre (en milliers)	804 000	819 891	171 150	175 777	119 575	127 761	74 414	74 019
	Proportion (en pourcentage de la tranche d'âge)	100,0	100,0	21,3	21,4	14,9	15,6	9,3	9,0
	Variation en pourcentage (2004-2008)	–	2,0	–	2,7	–	6,8	–	–0,5
Filles	Nombre (en milliers)	762 300	766 397	151 579	129 892	102 720	87 508	53 966	41 296
	Proportion (en pourcentage de la tranche d'âge)	100,0	100,0	19,9	16,9	13,5	11,4	7,1	5,4
	Variation en pourcentage (2004-2008)	–	0,5	–	–14,3	–	–14,8	–	–23,5

Tableau 1.4. Estimations régionales du travail des enfants en 2008 (5-17 ans)

	Nombre total d'enfants (en milliers)	Enfants occupés économiquement		Enfants astreints au travail		Enfants effectuant des travaux dangereux	
		(en milliers)	%	(en milliers)	%	(en milliers)	%
Monde	1 586 288	305 669	19,3	215 269	13,6	115 314	7,3
Asie et Pacifique	853 895	174 460	20,4	113 607	13,3	48 164	5,6
Amérique latine et Caraïbes	141 043	18 851	13,4	14 125	10,0	9 436	6,7
Afrique subsaharienne	257 108	84 229	32,8	65 064	25,3	38 736	15,1
Autres régions	334 242	28 129	8,4	22 473	6,7	18 978	5,7

Figure 1.2a. Enfants astreints au travail, répartition par sexe et tranche d'âge (en pourcentage), 2008

Figure 1.2b. Enfants effectuant des travaux dangereux, répartition par sexe et tranche d'âge (en pourcentage), 2008


dangereux a diminué au total de 24 pour cent. C'est le contraire qui s'est produit pour les garçons, tant en valeur relative qu'en valeur absolue: ils étaient 7 pour cent de plus (soit 8 millions) en 2008 à être astreints qu'en 2004. Le nombre de ceux effectuant des travaux dangereux est cependant resté relativement stable (74 millions au total).

28. Globalement, les garçons sont 40 millions de plus que les filles à être astreints à un travail (128 millions contre 88 millions). L'écart se creuse avec l'âge et le niveau de risque sur le lieu de travail (figures 1.2a et 1.2b). Par exemple, parmi les enfants de 15 à 17 ans effectuant des travaux dangereux, les garçons sont deux fois plus nombreux que les filles.

Estimations régionales

29. Pour la première fois, les données disponibles permettent une comparaison interrégionale du travail des enfants, alors que les précédentes estimations

régionales ne portaient que sur les enfants de 5 à 14 ans occupés économiquement.

30. Le tableau 1.4 montre que c'est la région Asie-Pacifique qui compte le plus grand nombre d'enfants astreints au travail (113,6 millions), suivie par l'Afrique subsaharienne (65,1 millions) et par l'Amérique latine et les Caraïbes (14,1 millions). En valeur relative, c'est l'Afrique subsaharienne qui se trouve dans la situation la plus alarmante. Dans cette région, un enfant sur quatre travaille, contre près de un sur huit dans la région Asie-Pacifique (13,3 pour cent) et un sur dix dans la région Amérique latine et Caraïbes.

31. En ce qui concerne les enfants effectuant des travaux dangereux, indicateur indirect des pires formes de travail, les proportions sont quelque peu différentes. Alors qu'en Afrique subsaharienne 15 pour cent de l'ensemble des enfants sont occupés à une forme ou une autre de travail dangereux, dans les régions Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes, les proportions respectives sont de 5,6 et 6,7 pour cent seulement. Cette dernière région

compte moins de 10 millions d'enfants effectuant des travaux dangereux.

Tendances régionales

32. A des fins de comparaison, les tendances régionales ne concernent que les enfants âgés de 5 à 14 ans occupés économiquement car les précédentes estimations régionales ne couvraient pas les enfants âgés de 15 à 17 ans astreints au travail ou occupés à des travaux dangereux.

33. Les données présentées dans le tableau 1.5 et la figure 1.3 montrent que, de 2004 à 2008, toutes les régions ont enregistré une baisse du nombre d'enfants occupés économiquement, tant en valeur absolue qu'en valeur relative, à l'exception de l'Afrique subsaharienne où il a augmenté considérablement, passant de 49,3 millions en 2004 à 58,2 millions en 2008 (le taux d'activité ayant progressé de 26,4 à 28,4 pour cent).

Le travail des enfants, par secteur économique

34. Des données sont disponibles sur le travail des enfants dans trois grands secteurs d'activité économique: l'agriculture, l'industrie et les services. La plupart des enfants de 5 à 17 ans concernés travaillent dans l'agriculture (60 pour cent), contre 26 pour cent dans les services et 7 pour cent dans l'industrie (figure 1.4).

35. Alors que les garçons travaillent le plus souvent dans l'agriculture et l'industrie, les filles sont plus nombreuses qu'eux dans les services (figure 1.5).

Le travail des enfants selon la situation dans l'emploi

36. Des données sont disponibles sur les types d'emploi, qu'il s'agisse des emplois salariés, des emplois non salariés ou des travailleurs familiaux non rémunérés¹.

37. Deux tiers des enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail sont des travailleurs familiaux non rémunérés (64 pour cent pour les garçons et 73 pour cent pour les filles). Sur l'ensemble des enfants de

la même tranche d'âge qui travaillent, 21 pour cent occupent un emploi salarié et 5 pour cent un emploi indépendant (figures 1.6 et 1.7).

Méthodologie et données fondamentales

38. Soixante jeux de données nationaux ont été utilisés pour l'estimation 2010 du travail des enfants au niveau mondial. Ces données proviennent d'enquêtes nationales auprès des ménages menées entre 2004 et 2008 dans 50 pays de toutes les grandes régions du monde. Certains pays ont fourni des jeux multiples portant sur différentes années.

39. Les jeux de données utilisés dans les estimations proviennent d'enquêtes spécialisées sur le travail des enfants (BIT/SIMPOC), d'enquêtes nationales sur la population active ou d'autres enquêtes nationales auprès des ménages telles que les enquêtes en grappes à indicateurs multiples réalisées par l'UNICEF ou les études de la Banque mondiale sur la mesure des niveaux de vie (LSMS).

40. Sur la base des 60 jeux de données nationaux, deux échantillons de pays ont été constitués: un échantillon dit *intégral* et un échantillon dit *équivalent*. L'échantillon intégral contient les jeux de données les plus récents des 50 pays, c'est-à-dire ceux qui sont les plus proches de 2008. Il a été utilisé pour procéder à une estimation directe du travail des enfants dans le monde pour l'année 2008. L'échantillon équivalent, qui contient les jeux de données de 27 pays qui étaient également disponibles lors de l'estimation mondiale de 2006, a permis de contrôler la variabilité et d'affiner les estimations.

41. Etant donné que les enquêtes nationales auprès des ménages consacrées au travail des enfants diffèrent souvent du point de vue: i) des tranches d'âge visées; ii) des types de questions posées; iii) des catégories de réponses figurant dans les questionnaires; et iv) du nombre de valeurs manquantes, il a fallu commencer par harmoniser les données.

42. Une «estimation composite» a alors été utilisée pour parvenir aux résultats présentés ci-dessus². Cette méthode est tout à fait comparable à celle qui avait été utilisée en 2006. Elle comprend trois étapes: i) une estimation fondée sur l'échantillon intégral, ou «estimation directe»; ii) une estimation tirée de l'échantillon équivalent, ou «estimation indirecte»; et

1. Voir la résolution concernant la Classification internationale d'après la situation dans la profession, adoptée par la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail (1993). Les emplois salariés sont ceux qui sont occupés par les salariés. L'emploi non salarié recouvre les employeurs, les personnes travaillant pour leur propre compte et les membres de coopératives de producteurs; les travailleurs familiaux non rémunérés comprennent tous les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale.

2. Une publication technique distincte présentera la description complète de la méthode d'estimation et des données fondamentales et exposera les résultats de manière plus détaillée.

Tableau 1.5. Tendances mondiales de l'activité économique des enfants par région, 2004 et 2008 (5-14 ans)

Région	Population d'enfants (en milliers)		Enfants occupés économiquement (en milliers)		Taux d'activité (en pourcentage)	
	2004	2008	2004	2008	2004	2008
Asie et Pacifique	650 000	651 815	122 300	96 397	18,8	14,8
Amérique latine et Caraïbes	111 000	110 566	11 047	10 002	10,0	9,0
Afrique subsaharienne	186 800	205 319	49 300	58 212	26,4	28,4
Autres régions	258 800	249 154	13 400	10 700	5,2	4,3
Monde	1 206 500	1 216 854	196 047	176 452	16,2	14,5

Figure 1.3. Taux d'emploi des enfants par région, 2004 et 2008 (5-14 ans, en pourcentage)

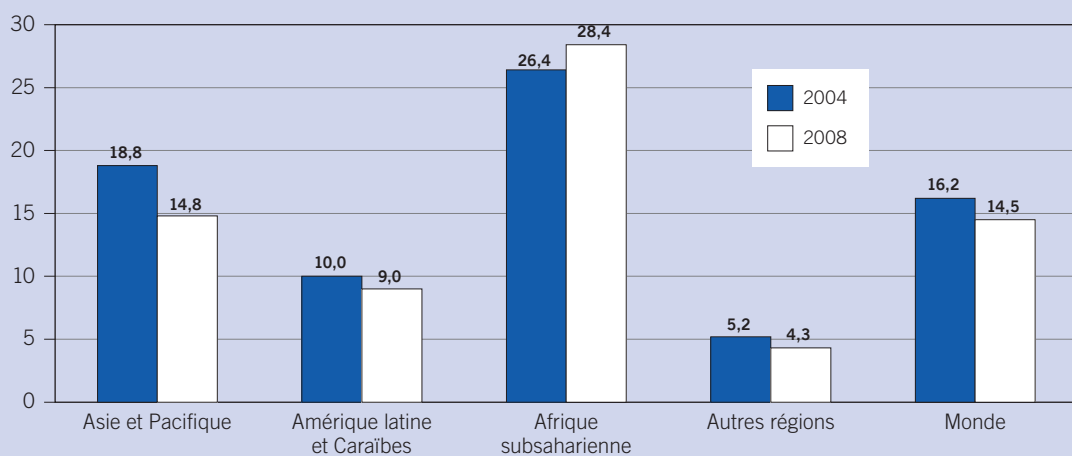


Figure 1.4. Travail des enfants, répartition par branche d'activité économique (5-17 ans, en pourcentage)

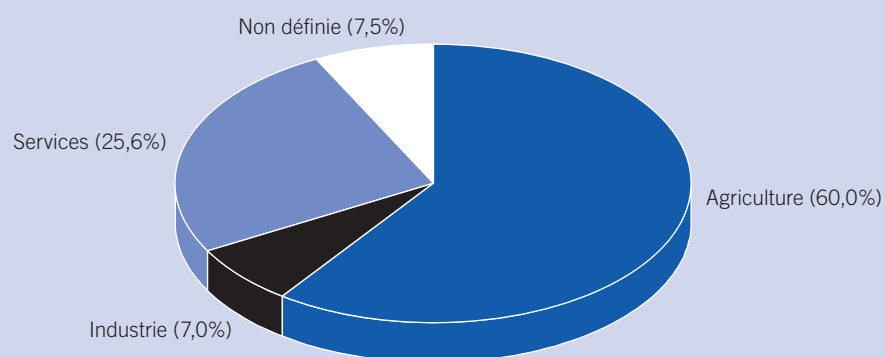


Figure 1.5. Travail des enfants, répartition par branche d'activité économique et par sexe (5-17 ans, en pourcentage)

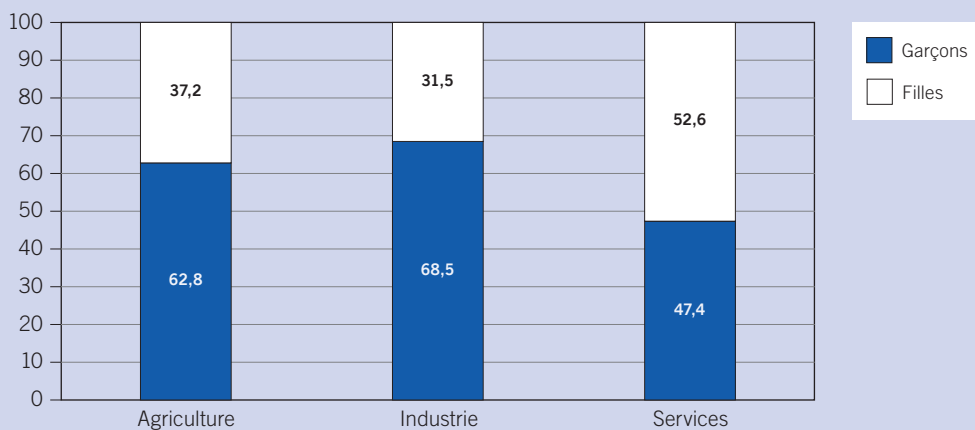


Figure 1.6. Travail des enfants, répartition selon la situation dans l'emploi (5-17 ans, en pourcentage)

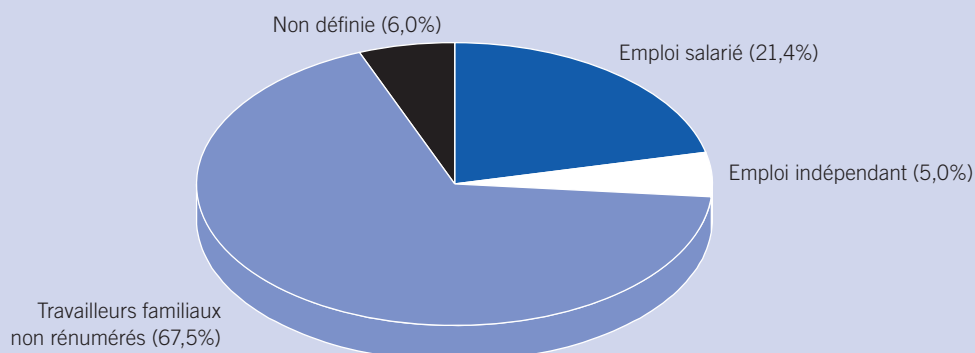
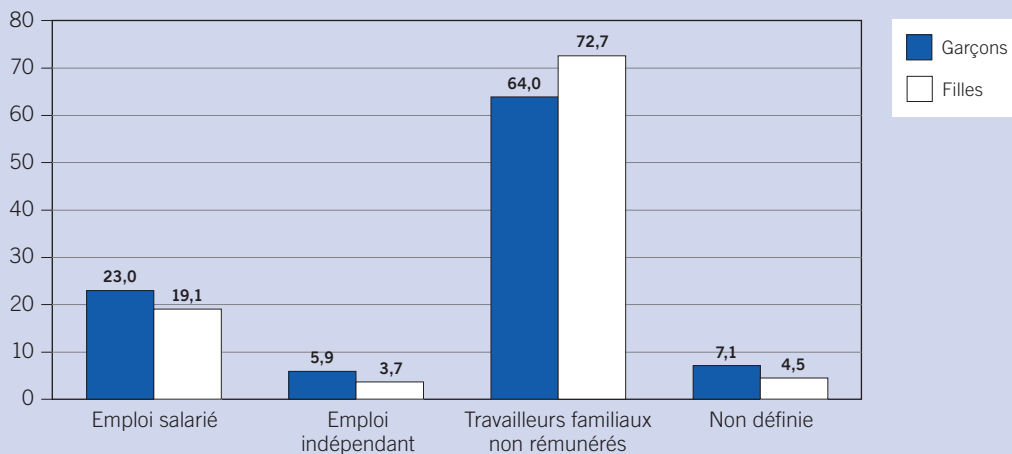


Figure 1.7. Travail des enfants, situation dans la profession en fonction du sexe (5-17 ans, en pourcentage)



iii) une «estimation composite» reposant à la fois sur l'échantillon intégral et sur l'échantillon équivalent. Cette dernière maximise les avantages et minimise les inconvénients de l'estimation directe et de l'estimation indirecte.

Les normes sur le travail des enfants et leur ratification

Historique

43. Ce n'est que récemment que l'élimination du travail des enfants a été reconnue comme une question relevant des droits de l'homme au travail, au même titre que la liberté syndicale, le droit à la négociation collective, l'abolition du travail forcé et la non-discrimination dans l'emploi et la profession. Le problème du travail des enfants occupait déjà une place privilégiée dans la Constitution de 1919, mais il était davantage considéré sous l'angle technique de la fixation d'un âge minimum d'admission à l'emploi. Ainsi, depuis la première Conférence internationale du Travail, une série de conventions sectorielles ont vu le jour, avec pour point d'orgue l'adoption, en 1973, de la convention (n° 138) sur l'âge minimum. Même si cette convention offrait une certaine souplesse permettant de tenir compte des différents niveaux de développement, elle a fini par être jugée complexe et difficile à ratifier. Lorsque le travail des enfants a été inscrit sur la liste des questions devant faire l'objet d'une norme fondamentale du travail, lors du Sommet mondial pour le développement social de 1995, cette convention était le seul outil de référence pertinent. Alors qu'elle n'était pas considérée à l'époque comme une convention prioritaire aux fins de la présentation de rapports et qu'elle avait été ratifiée par une cinquantaine de pays, elle a été incluse dans la campagne de ratification des conventions fondamentales.

44. Le débat sur les normes fondamentales du travail qui a eu lieu au début des années quatre-vingt-dix a fait ressortir la nécessité d'établir une norme spécifique sur ce que l'on appelait alors les formes de travail des enfants abusives ou inacceptables³. Se posa ainsi la question de savoir s'il fallait établir une nouvelle norme pour réviser ou compléter la convention n° 138. Alors qu'en 1994 la Conférence n'avait pas encore adopté de position commune sur le travail des enfants (voir le rapport de la Commission des résolutions de la Conférence qui s'est réunie lors de la

session de 1994), en 1996, une résolution a été adoptée qui, entre autres, appelait les gouvernements à :

élaborer des politiques formelles et fixer des priorités afin d'œuvrer immédiatement à l'abolition des formes les plus intolérables du travail des enfants, à savoir leur emploi dans des conditions d'esclavage ou de travail forcé, et à des travaux dangereux et risqués, l'exploitation des enfants les plus jeunes, et l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales⁴.

45. Cette résolution s'est révélée utile lorsque le consensus qui s'était dégagé en faveur de l'établissement d'une nouvelle norme a abouti en 1999 à l'adoption de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants. Cette convention a été rédigée de façon à ce que son objectif – l'action dans l'urgence – soit réaliste et accessible par le biais de la coopération tripartite quels que soient le niveau de développement économique et la puissance des pays. Le préambule de la convention n° 182 respectait les buts de la convention n° 138 sur l'âge minimum. Dans la pratique, ces deux conventions ont mis en place le cadre des mesures d'intervention et de promotion prises par l'OIT, notamment par l'intermédiaire de l'IPEC.

46. Le nombre de ratifications de la convention n° 138 a augmenté peu après le début de la campagne lancée lors du Sommet de Copenhague (figure 1.8). Cela montre qu'un effort de ciblage et d'explication peut «démystifier» un instrument réputé complexe. Cette convention totalisait 50 ratifications en 1996 et 115 en 1999. Aujourd'hui, elle a été ratifiée par 154 pays, soit un peu plus que la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 148 (150).

47. Dans l'histoire de l'OIT, c'est la convention n° 182 qui a été ratifiée le plus rapidement. Il ne lui a fallu que deux ans pour atteindre les 100 ratifications et trois de plus pour atteindre les 150. A l'heure actuelle, 171 des 183 Etats Membres de l'OIT l'ont ratifiée, soit 15 de plus qu'à l'époque du précédent rapport global sur le travail des enfants.

Problèmes restants

48. La ratification universelle de la convention n° 182 est un objectif réalisable. Certains des nouveaux Etats Membres la ratifieront certainement dans

3. Voir, par exemple, le débat consacré au travail des enfants lors de la 81^e session de la Conférence internationale du Travail (1994).

4. Résolution concernant l'élimination du travail des enfants, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 83^e session, le 18 juin 1996.

un avenir pas très lointain. Quelques Etats devront consolider leur politique intérieure pour que la ratification soit possible. En ce qui concerne l'Inde, compte tenu de son attachement aux objectifs de la convention, le dialogue et l'évolution de la situation pourraient déboucher bientôt sur une ratification en bonne et due forme.

49. Pour ce qui est de la convention n° 138, vu que plus de 80 pour cent des Etats Membres l'ont déjà ratifiée, on espère ardemment que les grands pays de l'OCDE que sont l'Australie, le Canada, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis trouveront le moyen de rejoindre le reste du monde tant du point de vue du droit que de celui de la pratique.

50. La ratification de ces conventions fondamentales de l'OIT mettrait fin à une situation où un tiers des enfants de la planète vivent dans des pays qui ne se sont pas encore pleinement engagés à abolir le travail des enfants.

Des paroles aux actes

51. La ratification d'une convention est une démarche importante, mais la traduction en actes d'un tel engagement est autrement plus difficile. Avec l'accroissement du nombre de ratifications, l'attention s'est inévitablement reportée sur la mise en œuvre. L'application des conventions fait l'objet d'une surveillance par les organes de contrôle de l'OIT, à savoir la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations et la Commission de l'application des normes de la Conférence internationale du Travail, qui se penchent fréquemment sur la question du travail des enfants dans le but d'améliorer la situation dans les pays concernés. Le système de contrôle de l'OIT et le Comité sur les droits de l'enfant des Nations Unies – qui supervise l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant – se complètent l'un l'autre, par exemple en reliant entre elles les informations reçues dans le cadre de leurs systèmes de rapports respectifs et par le biais des observations formulées. Lorsqu'il examine les rapports périodiques des pays, le Comité sur les droits de l'enfant des Nations Unies exhorte les Etats parties qui ne l'ont pas encore fait à ratifier les conventions n°s 138 et 182. Le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants, qui s'est tenue en 2002⁵, recommande aux pays de ratifier ces deux conventions de l'OIT et confirme qu'elles font partie du système international de promotion des droits de l'enfant.

La ratification des conventions sur le travail des enfants et l'action nationale

52. Le précédent rapport global avait évalué la mesure dans laquelle l'engagement pris par les pays en ratifiant ces conventions s'était traduit en actes concrets. La présente évaluation est elle aussi fondée sur l'examen des rapports que les Etats Membres ont soumis à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations. Depuis 1999, l'OIT a reçu plus de 250 premiers rapports et de nombreux rapports périodiques sur l'application des deux conventions, dont la majorité ont été examinés par la commission. Le rapport global de 2006 couvrait la période 1999-2005. Le présent rapport porte sur la période 2006-2009.

53. On a toutefois noté que l'évaluation ne rendait pas compte de la totalité des mesures prises par les pays, car ceux-ci ne signalent pas toujours toutes les mesures connexes prises dans le domaine de l'éducation, par exemple, ou pour lutter contre la pauvreté. D'autres moyens ont donc été utilisés pour en rendre compte. En outre, l'évaluation n'englobe pas les contributions des partenaires sociaux et d'autres acteurs de la société civile qui n'auraient pas été incluses dans les rapports des gouvernements. En effet, ces rapports mettent l'accent sur les activités gouvernementales, sans s'étendre sur les consultations tripartites qui ont été nécessaires pour mettre au point les politiques publiques.

54. Sous ces réserves, il ressort globalement des figures 1.9 et 1.10 que le nombre de mesures prises par les Etats Membres a considérablement augmenté, ce qui ne peut s'expliquer qu'en partie par l'accroissement du nombre de pays qui présentent des rapports. Outre les nombreuses activités liées à la formulation d'une politique nationale, beaucoup de pays ont adopté un plan d'action destiné à combattre une ou plusieurs formes de travail des enfants, ce qui est encourageant. De même, nombre de pays ont créé un mécanisme de surveillance ou chargé de cette tâche des entités existantes. On a aussi enregistré un accroissement des activités de prévention des pires formes de travail des enfants. L'action législative s'est accrue de manière significative dans le domaine de la lutte contre la traite des personnes, et de nombreux textes de loi contre les travaux dangereux ont été élaborés.

55. Toutefois, relativement peu de pays ont adopté des législations interdisant effectivement le travail forcé, la servitude pour dettes, l'esclavage ou l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'enfants aux fins

5. Résolution S-27/2 de l'Assemblée générale des Nations Unies: *Un monde digne des enfants* (New York, 10 mai 2002).

Figure 1.8. Nombre de ratifications des conventions n°s 138 et 182 (par année)

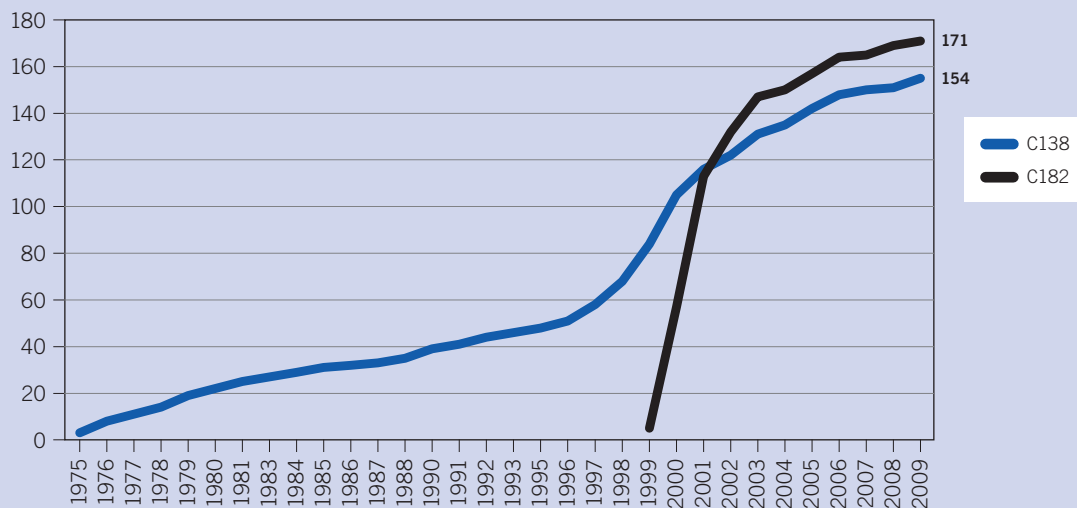


Figure 1.9. Nombre de mesures signalées au titre des conventions n°s 138 et 182, par type (1999-2005 et 2006-2009)

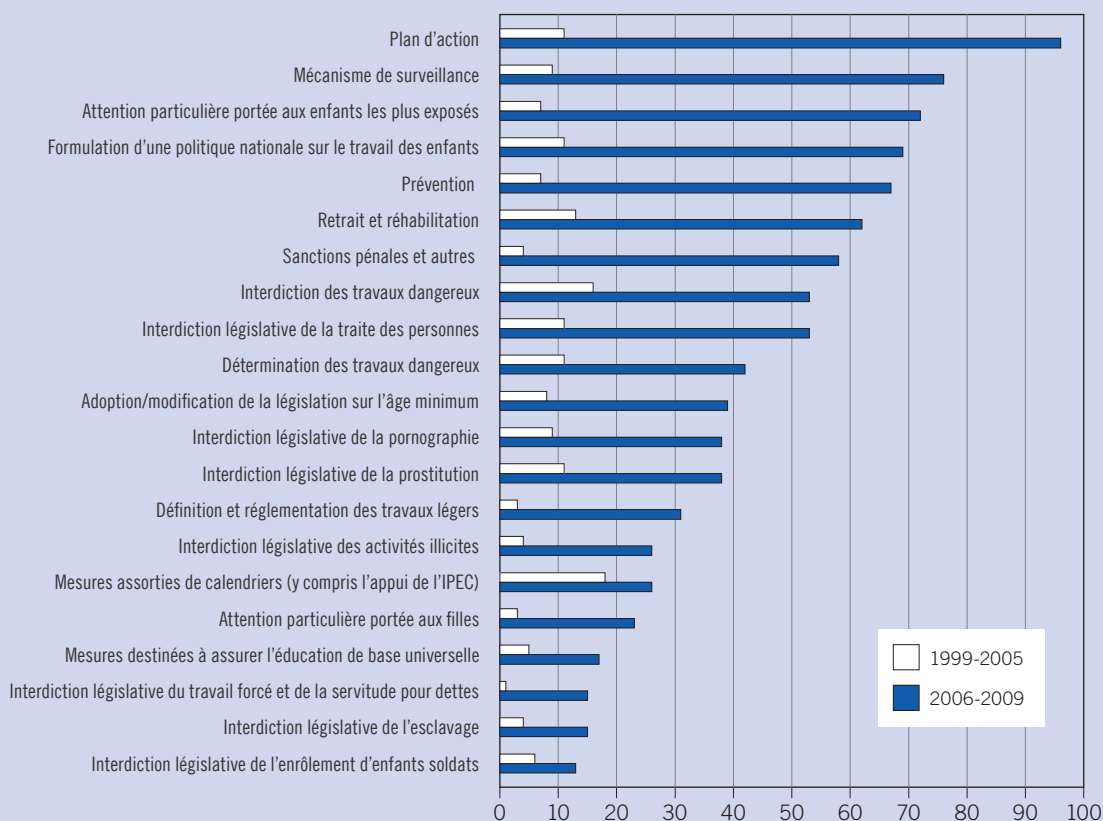
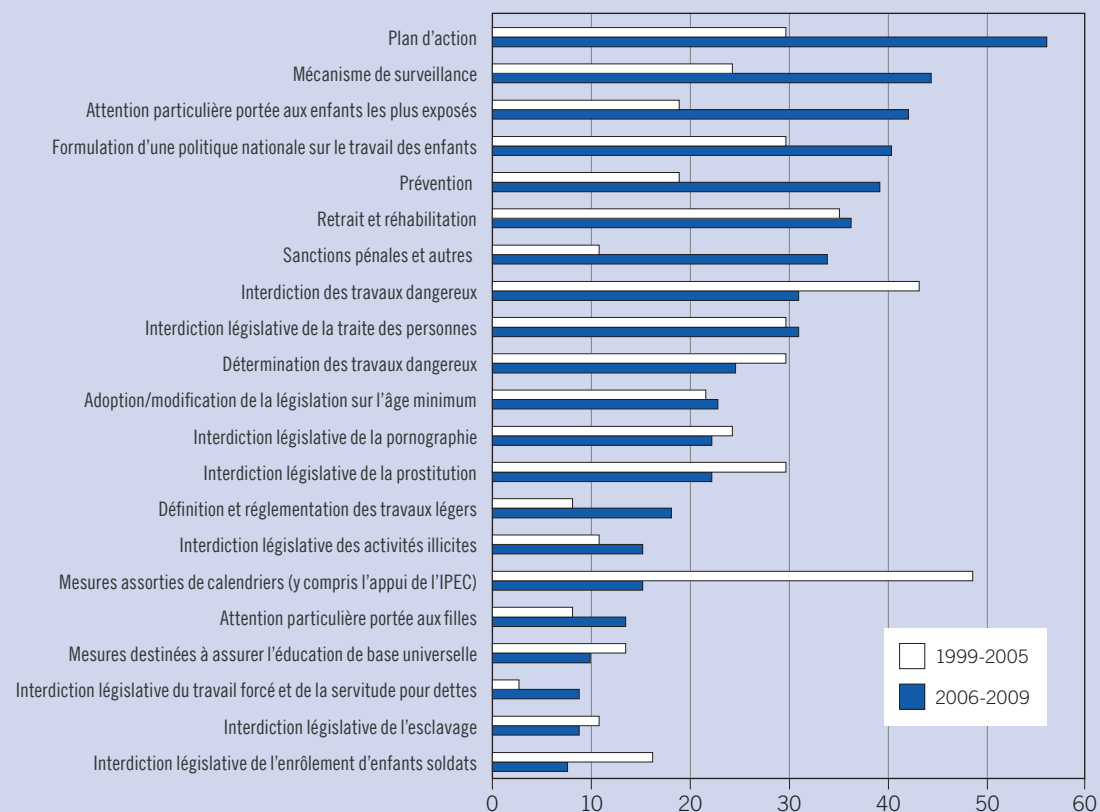


Figure 1.10. Nombre d'Etats Membres qui ont pris des mesures dans les différents domaines*



* Certaines de ces mesures, telles que la détermination des travaux dangereux, ont peut-être été déjà prises au cours de la période 1999-2005, ce qui peut expliquer en partie le chiffre plus faible pour la période 2006-2009.

d'activités illicites, notamment dans le domaine du commerce des drogues. De plus, le fait que de nombreux plans d'action et politiques ne considèrent toujours pas les filles comme une catégorie particulièrement vulnérable est inquiétant. Enfin, le nombre de pays qui ont fixé des objectifs assortis de calendriers (sous une forme ou sous une autre) pour lutter contre une ou plusieurs des pires formes de travail des enfants reste très faible, ce qui est préoccupant compte tenu des exigences de la convention n° 182 et de l'objectif 2016.

56. Au fil des ans, le BIT a recueilli une masse d'informations sur la législation et la pratique des pays qui ont ratifié les conventions. Ce corpus unique en son genre a fait l'objet en 2007 d'un ouvrage de synthèse intitulé *Les réponses politiques et législatives modernes au travail des enfants*⁶, qui illustre les solutions mises en œuvre par les pays et les mesures prises pour les faire appliquer, afin de lutter contre le travail des enfants et ses pires formes, ainsi que de résoudre des problèmes comme celui des enfants non scolarisés. Ce guide est devenu un outil essentiel pour les activités de formation et de coopération technique.

6. IPEC (BIT, Genève, 2007).